



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
13800 ISTRES
Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
Tél : 04.42.56.64.86
Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le 10 DEC. 2020
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Débat d'orientations budgétaires présenté sous forme de rapport	N° 15/20	3 décembre 2020

Fait à Istres le 10 DEC. 2020

La Présidente du SYMCRAU

Céline TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :
Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :





Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 15/20

Objet de la délibération : Débat d'orientations budgétaires présenté sous forme de rapport

L'an deux mille vingt
et le trois décembre
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN,

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, M. Jean-Michel BOCOIGNANO, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Xavier DUFOUR, M. Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Louis LESCOT, M. André MANELLI, M. Olivier MICHEL, Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Jean-Louis PLAZY, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT

➤ Pour les membres à voix consultative : *néant*

➤ Procurations :

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON
M. Vincent BONFILLON à M. Jean-Louis PLAZY

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 22
Procuration : 2
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 24

Secrétaire de séance : Daniel HIGLI

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

En vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, la gestion du Syndicat mixte, est assimilée à celle d'une commune de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires, le rapport d'orientations budgétaires des établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, tel que le SYMCRAU, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette le cas échéant, et les perspectives pour le projet de budget.

Comme pour l'exercice 2020, le rapport présente, en outre, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, et fera l'objet d'un vote. L'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se fonde le DOB.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente, présentant le rapport d'orientations budgétaires,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 présenté sous forme de rapport ci-joint,

AINSI fait et délibéré à Salon de Provence, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du Syndicat Mixte de gestion
de la nappe phréatique de la Crau.**

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAPPORT N° 4 :**Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2021**

En vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, la gestion du Syndicat mixte, est assimilée à celle d'une commune de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire des établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, tel que le SYMCRAU, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette le cas échéant, et les perspectives pour le projet de budget.

Comme pour l'exercice 2020, le rapport présente, en outre, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, et fera l'objet d'un vote. L'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se fonde le DOB.

Le contexte général et les grandes orientations 2021

Le premier objectif du DOB est de **mettre en discussion les priorités d'intervention** de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

Evènements marquants 2020 et perspectives

L'actualité 2020 est marquée par la crise sanitaire liée au COVID19 qui touche la France et plus largement l'Europe et le monde. Si l'activité des agents a été maintenue à 100% sans recourir à des autorisations spéciales d'absence, certaines activités ont toutefois été fortement perturbées par ce contexte : acquisition de données sur le terrain ou réunions de concertation (contrat de nappe, PSE).

L'année 2020 a permis la poursuite de l'étude juridique prospective relative à l'évolution statutaire du syndicat. Parmi les conclusions, l'intégration du département et de la Région avait été jugée pertinente. Cette dernière a déjà fait connaître son refus de principe d'adhérer à de nouveaux syndicats remettant de fait en question la perspective de nouveaux financements.

Le SYMCRAU a été retenu comme lauréat de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau sur l'expérimentation relative aux paiements pour services environnementaux permettant de

rémunérer des agriculteurs dont les pratiques favorisent la préservation de l'eau et de la biodiversité.

La démarche SAGE est entrée en phase de préfiguration nécessitant le recrutement d'une chargée de mission ad hoc.

Enfin, l'élargissement facultatif des compétences des collectivités en matière de gestion de la ressource en eau issu de l'article 116 de la loi engagement et proximité représente une opportunité pour le SYMCRAU de légitimer l'implication des collectivités et d'imputer leur contribution financière sur le budget de l'eau. Le décret en cours de consultation permettra d'en préciser les modalités d'application.

Bilan des actions 2020 et priorités 2021 :

Observer et anticiper :

Le réseau de suivi quantitatif et qualitatif :

Objectif :

Disposer d'une vision de l'évolution de la qualité des eaux souterraines et en temps réel de l'évolution du niveau de la nappe

Mise en œuvre 2020	Priorités 2021
<ul style="list-style-type: none">- Quantité : suivi, maintenance et exploitation des données des 23 piézomètres SYMCRAU, analyse des 10 points des autres réseaux partenaires (INRA, BRGM)- Qualité : échantillonnage (hautes et basses eaux) et exploitation des données des 17 Qualitomètres- Campagne thématique sur les polluants émergents	Poursuite du suivi (action chronique)
Coûts : 30 000 € et 70 jours de travail	Coûts : 30 000 € et 70 jours de travail

L'observatoire de la nappe :

Objectif :

Recenser, inventorier et diffuser à un large public les données et études liées aux eaux souterraines et à l'occupation des sols en Crau

Mise en œuvre 2020	Priorités 2021
<ul style="list-style-type: none">- animation et mise à jour régulière de l'observatoire- mise à disposition des données lors des demandes- Transmission d'un bulletin quantitatif mensuel- Réalisation de bulletins quantitatifs et qualitatifs annuels	Refonte de l'observatoire de la nappe et mise en conformité du site
Coûts : 1 500 € +15 jours de travail	Coûts : 10 000 € +30 jours de travail

Le modèle hydrogéologique :

Il s'agit d'un outil de calcul capable de **simuler l'évolution du niveau de la nappe** et **la migration de polluants** dans les eaux souterraines.

Objectif :

Evaluer l'impact de projets (aménagement, nouveau captage...),

Réaliser des simulations prospectives liées à d'éventuelles modifications de la recharge de la nappe

Simuler des transferts de polluants depuis la surface dans le cadre de pollutions accidentelles ou diffuses (extension d'un panache de pollution, temps de transfert ...)

Mise en œuvre 2020	Priorités 2021
Utilisation du modèle pour la simulation des impacts sur les usages et les milieux de scénarios d'évolution de la recharge et des prélèvements (SINERGI)	Continuer à utiliser le modèle
20 jours maintenance (+ utilisation dans Le dispositif CAHM)	20 jours maintenance (+ utilisation dans Le dispositif CAHM)

Connaître :

L'ERS (Etude Ressource Stratégique) :

Objectif : mettre en place le programme d'actions visant à préserver les zones de sauvegarde pour les besoins actuels et futurs en eau potable

Mise en œuvre 2020	Priorités 2021
Animation et suivi des délibérations des EPCI et Communes Suivi de l'instruction Suivi des projets en zone de sauvegarde et des dossiers de planification urbaine + rédaction des avis Animation dans le domaine agricole	Suivi de l'instruction Suivi des projets en zone de sauvegarde et des dossiers de planification urbaine + rédaction des avis Animation dans le domaine agricole
110 Jours de travail	154 Jours de travail

L'étude SINERGI (Sensibilité de la Nappe aux conditions de prélèvements et de Recharge et Gestion de crlse)

Objectif :

Connaitre les volumes exploitables dans la nappe en fonction des conditions de recharge,

Définir des côtes piézométriques de référence pour anticiper et gérer les situations de tension sur la ressource.

Définir des conditions de recharge « minimales »

Mise en œuvre 2020	Priorités 2021
Fin de l'étude en 2020	<ul style="list-style-type: none">- Valorisation et promotion des résultats de l'étude- Etude d'opportunité pour la mise en place d'un Plan de gestion de la Ressource en Eau (PGRE) pour la gestion quantitative
Coûts : environ 33 500€ + 100 jours de travail	30 jours de travail

L'étude Zones Humides : action C3-5 du contrat de nappe

Objectif :

Définir les besoins en eau des milieux naturels alimentés par la nappe, en quantité et en qualité pour définir les limites d'exploitation des eaux souterraines.

Il s'agira de :

Mise en œuvre 2020	Priorités 2021
- fin de l'Etude OSMOSE 1 - Lancement du marché pour l'étude OSMOSE 2	-Début de l'étude OSMOSE2
Coûts : environ 67 000 € + 70 jours	Coûts : 148 000 € + 66 jours

Accompagner les politiques publiques

Suivre l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques susceptibles d'interférer avec la ressource en eau souterraine (alimentation en eau potable et gestion des eaux usées, aménagement du territoire, pluvial, politique agricole...)

Mise en œuvre 2020	Priorités 2021
- Elaboration du SDAGE 2022-2027 - SAGE Durance - AGORA - Comité sécheresse - Dépollution SPSE	Poursuite
Nombre de jours : 90 jours	Nombre de jours : 90 jours

Conseiller les porteurs de projets dans la prise en compte des questions d'eau dans leurs projets et mise en place du dispositif CAMH-CRAU

Objectifs :

- favoriser une gestion durable de la ressource en eau

Bénéfice pour les maîtres d'ouvrage :

Disposer d'outils et de services spécialisés clés en main et à moindre coût

Gagner du temps dans les procédures

Mise en œuvre 2020	Priorités 2021
Poursuite et assistance aux porteurs de projets Notamment : - étude sur l'implantation d'un nouveau captage pour la sécurisation du champ captant de Sulauze pour les villes de Miramas et Saint Chamas - étude et mise en place d'un réseau de suivi et d'analyses en centre-ville de Salon de Provence suite à l'inondation des sous-sols en hyper centre - Analyse de la qualité des eaux autour du stockage illicite de déchets au Mas de Pernes à Saint Martin de Crau - Autres...	- Etude piézométrique du centre-ville de Salon de Pce et du quartier de Bel-Air/ Métropole CT3 - Aide à la rédaction du CCTP du diagnostic de forage AEP de la ZAC de la Crau (Salon)/ Métropole CT3 - Etude hydrogéologique relative au suivi du fonctionnement des bassins de recharge artificiels de la ZAC de la Péronne / EPAD Ouest Provence - Etude hydrogéologique de pré-définition des périmètres de protection du captage de la Guérite à Lamanon / Métropole CT ...
Nombre de jours : 60	Nombre de jours : 80

Sensibiliser aux enjeux de l'eau sur le territoire

Objectif :

Faciliter la compréhension des politiques menées

Mise en œuvre 2020	Priorités 2021
Publication des bulletins annuels et rapport d'activité Manifestations de sensibilisation sur la nappe de la Crau : la plupart des manifestations ont été annulée cause COVID Mise à jour du site internet et de la page Facebook Envoi du bulletin qualité Envoi de la newsletter Elaboration d'une stratégie de Communication et de sensibilisation (CISEF) Mise en place et attribution d'un marché pour la refonte de l'identité visuelle et de la charte graphique du Syndicat	<ul style="list-style-type: none">- Refonte de l'identité visuelle et de la charte graphique du Syndicat- Mise en place d'un catalogue territoriale d'animation pédagogique sur l'eau et le territoire- Organisation d'un festival de la Crau
Nombre de jours : 220 Coût : 6 000 €	Nombre de jours : 220 Coût : 35 000 €

Installer durablement le siège social du SYMCRAU

Il s'agira en 2021 d'acter le projet précis afin d'engager les travaux avant la fin d'année. L'avancement du dossier ne permet pas de prévoir les dépenses afférentes à l'étape du ROB, cependant un budget supplémentaire pourra être envisagé courant 2021 selon l'avancée des travaux avec un débat spécifique.

Coordonner les différents acteurs du bassin versant pour promouvoir une gestion globale et concertée de la ressource en eau sur le territoire la Crau

Le CONTRAT DE NAPPE

Objectif :

Coordonner, planifier et programmer les énergies pour une gestion durable de la ressource en eau

Mise en œuvre 2020	Priorités 2021
- poursuite des actions (SINERGI, SIMBA, suivi quali/quantitatif) - Accompagnement d'autres actions sous MO partenaires - Programmation de la phase 2	Signature de l'avenant de phase 2 et mise en œuvre des actions SAGE PGRE Action de la stratégie CISEF PSE
4 000 € + 73 jours (+coût des actions intégrées dans les autres postes)	4 000 € + 73 jours (+coût des actions intégrées dans les autres postes)

Étude juridique sur la stratégie de gestion de la ressource souterraine en Crau et les évolutions statutaires à envisager pour le SYMCRAU et les outils à mobiliser

Objectif :

- Construire une politique de gestion qui réponde aux enjeux de fond du territoire : consolider le transfert d'eau depuis la Durance et assurer la compatibilité de l'aménagement du territoire avec la préservation de la ressource en eau dans ses fonctions d'usages et environnementales.
- adapter les statuts du syndicat en fonction des nouvelles orientations et du contexte institutionnel

Mise en œuvre 2020	Priorités 2021
Etude en cours (report de fin d'étude pour laisser place à de la concertation) Engagement d'un outil de gestion (SAGE)	- Fin de l'étude - procédure de modifications statutaires - Labellisation EPTB
Environ 20 000 € 40 Jours de travail	10 000€ + 40 jours de travail

Préfiguration SAGE de la Crau

Objectif :

- Affirmer un cadre territorial de gestion et de gouvernance pour détermination des volumes prélevables de la Nappe, fixer une dotation « ressource » par catégorie d'usages en fonction des conditions de recharge
- Définir un cadre commun et local permettant de préserver les zones de sauvegarde

Mise en œuvre 2020	2021
- définition du plan de financement - recrutement d'un chargé(e) de mission dédié(e) - Elaboration d'un cahier des charges dans le cadre d'un marché pour l'émergence d'un sage, ainsi qu'une étude socio-économique	- Lancement du marché accompagnement à la construction d'un SAGE et d'une étude socio-économique - dossier de candidature avec périmètre et enjeux à traiter dans le SAGE - constitution de la CLE - réalisation d'une étude visant à évaluer les impacts économiques et financiers des différents scénarios futurs d'alimentation en eau du territoire identifiés dans SINERGI à l'horizon 2050.
100 jours de travail	130 000€ + 220 jours de travail

Mise en place de « Paiement pour Services Environnementaux (PSE) »

Objectif :

- Favoriser le maintien des prairies fourragères par la mise en œuvre d'un dispositif de rémunération des agriculteurs pour services environnementaux rendus liés à la recharge de la nappe.

Au stade du budget primitif, les recettes et dépenses liées à la phase de mise en œuvre du projet ne seront pas arrêtés. Celles-ci seront à intégrer dans un budget supplémentaire.

Mise en œuvre 2020	2021
- Etude de définition du dispositif pour début de mise en œuvre en 2021 - Elaboration d'un cahier des charges et signature d'un marché auprès des différents partenaires impliqués dans le projet - Attribution du marché d'audit organisationnel	- Fin de l'étude de définition du dispositif au 31 mars 2021 - Mise en œuvre du dispositif PSE avec les agriculteurs
13 000 € + 100 jours de travail	30 000€ + 176 jours

Principes généraux de la construction du budget :

Le budget du SYMCRAU est habituellement construit à partir d'orientations budgétaires tri-annuelles actualisées et débattues à l'occasion du DOB.

Pour mémoire, l'activité du SYMCRAU connaît une phase de croissance depuis une dizaine d'années liée aux exigences règlementaires et à une attente sociétale croissante sur le plan environnemental. Un plan de rattrapage du niveau des participations statutaires a été conduit entre 2017 et 2020 pour mettre en cohérence les capacités de financement du syndicat et ainsi répondre au niveau d'ambition souhaité par les collectivités. Grâce à l'optimisation systématique des dépenses par la recherche d'un effet levier au travers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département et de l'Europe, (permettant de réaliser **3 € d'intervention pour un 1 € de cotisation statutaire**), le programme d'actions 2021 pourra être conduit en maintenant un niveau de cotisation des membres stable.

Le financement des services d'expertise et de conseil à l'échelle locale (inférieure à l'échelon communal) sera maintenu dans un cadre conventionnel générant quelques recettes supplémentaires.

Evolution des dépenses et des recettes

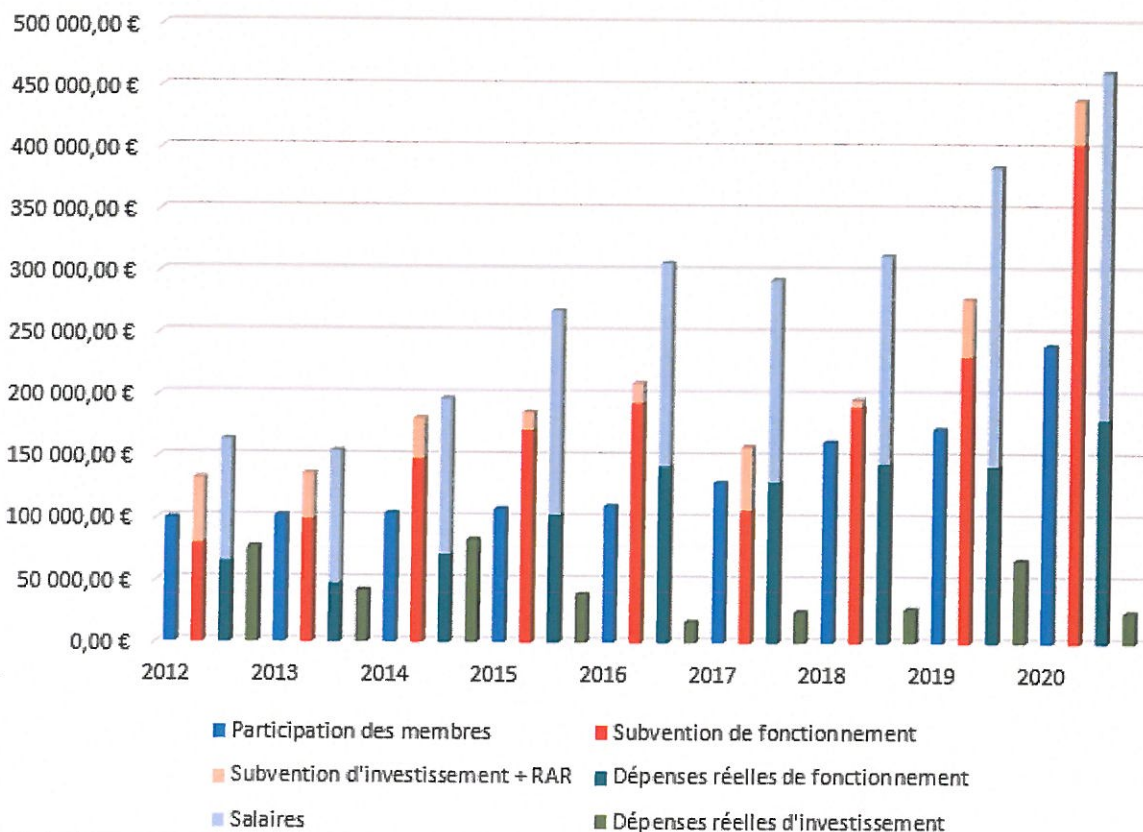


Figure 1 : Etat des dépenses et des recettes depuis 2012

Après une période de croissance jusqu'en 2020 (cf figure 1), l'évolution des dépenses et des recettes se stabilisera en 2021 autour de 940 000€. Les dépenses d'investissement sont toujours largement inférieures aux dépenses de fonctionnement et ceci s'explique par l'action du syndicat principalement axée sur des opérations d'étude, d'expertises et d'animation.

En ce qui concerne les recettes, les participations statutaires et les recettes issues des subventions (Agence de l'Eau principalement ainsi que Région et Département dans une moindre mesure) sont stabilisées également.

3-1 La masse salariale

La masse salariale représentera environ 45% des dépenses de fonctionnement en 2021 (hors amortissement et résultat reporté). Ce qui correspond parfaitement au rôle confié au SYMCRAU, à savoir de disposer d'un pôle d'ingénierie spécialisé et mutualisé à l'échelle du territoire sur les questions de ressource en eau et leur prise en compte dans les différentes politiques publiques.

En 2020, le SYMCRAU fonctionnait avec 6 Equivalents Temps plein répartis sur 6 postes permanents dont 4 pourvus partiellement (temps partiel et temps non complet de 80 à 90%) et un non permanent.

Fonction	Missions	Grade	Permanent	Quotité	Devenir 2021
Direction	Animation du contrat de nappe, gouvernance et orientations stratégiques	Ingénieur	Oui	90%	Pas de changement
Gestion financière et administrative	Finances, RH, administratif...	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Oui	90%	Passage à temps plein
Chargé de missions Réseaux, Observatoire et Connaissances	Suivi de la nappe (qualité, quantité, intrusion marine), observatoire, accompagnement technique des membres	Ingénieur	Oui	80% sur autorisation	Passage à 90% envisagé
Chargé de missions Modélisation de la nappe et aménagement du Territoire	Mise à jour du modèle de la nappe, étude SINERGI, avis dans les projets d'aménagement du Territoire	Ingénieur	Oui	80% de droit	Fin du contrat le 14/09/2020 Evolution des missions vers un poste de chargé de mission SAGE
Chargé de missions Zones Humides et Ressource Stratégique	Projet OSMOSE Animation ressources stratégiques	Ingénieur	Oui	100%	Sur poste permanent depuis mars 2020 (poursuite du poste au-delà de 2022 sous réserve de financement)
Chargée de missions pédagogie à l'environnement communication	Stratégie CISEF Actions diverses de communication et de sensibilisation	Technicien	Oui	100%	Sur poste permanent depuis mai 2020 (poursuite du poste au-delà de 2021 sous réserve de financement)
Chargée de mission SAGE	Emergence d'un SAGE sur la Crau et étude Socio-économique	Ingénieur	Oui	100%	Recrutement en juillet 2020, pas de changement sur 2021
Chargée de missions PSE	Mise en place du paiement pour services environnementaux	Ingénieur	Non	80%	Recrutement le 15 juin 2020, agent a démissionné au 18/11/2020, reprise des missions par la chargée de missions SAGE jusqu'à fin mars 2021, puis recrutement à mi-temps à compter d'avril envisagé

Pour l'année 2021, il est envisagé de maintenir les postes actuels, et Il est également envisagé en fonction du dépôt de dossier PSE au 31 mars 2021, de recruter un agent pour le suivi du dispositif « Paiement pour Services Environnementaux (PSE) ».

Les charges de personnel prévues en 2021, s'élèveront à près de 350 000 €.

3-2 Le budget de fonctionnement consacré aux actions

L'année 2021 marque le début de la mise en œuvre de la phase 2 du contrat de nappe et surtout l'évolution du syndicat sur de véritables missions de gestion avec en particulier le SAGE

dans le cadre de la labellisation EPTB en complément des missions classiques de suivi, d'études (fin de SINERGI sur la gestion quantitative, OSMOSE) et d'accompagnement des politiques publiques (eau potable, aménagement). Il s'agira également d'entrer dans la mise en œuvre de la stratégie de communication et de pédagogie à l'environnement (CISEF) qui vise à faciliter la compréhension et l'appropriation des démarches détaillées supra.

Pour l'année 2021, le budget prévu à l'article 617 (frais d'étude) s'élèvera à environ **345 000 €** contre 356 000 € prévu en 2020 soit stable.

3-3 Evolution des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement hors charges de personnel sont en légère augmentation malgré la montée en puissance évoquée et les recrutements opérés en 2020. Les crédits prévus pour 2021 s'élèvent à près de **95 000 €** contre 93 400€ en 2020. Ceci témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses à caractère général.

3-4 Le budget d'investissement

Le budget d'investissement est généralement plus faible que le budget de fonctionnement (CF figure 1). Ceci s'explique encore une fois par les **missions statutaires du SYMCRAU davantage orientées vers des études, des suivis, de l'animation territorial de la politique de l'eau et un capital humain spécialisé** (donc du fonctionnement).

Les investissements réalisés par le SYMCRAU depuis sa création correspondent donc à du matériel informatique, trois véhicules, des études préalables à des travaux, des travaux de forage et des équipements d'hydrométrie.

Pour 2021, l'essentiel des dépenses d'investissement correspond à la rénovation du futur siège social du syndicat, la poursuite de l'équipement des réseaux de suivi, la construction de piézomètres dans le cadre de l'étude OSMOSE2, la refonte de l'observatoire de la nappe ainsi que le renouvellement envisagé des deux véhicules.

Concernant les futurs locaux du syndicat, seule l'étude de programmation sera intégrée au stade du budget primitif 2021. **Les dépenses (autour d'un million d'euros) et recettes afférentes aux travaux d'aménagement (subventions et emprunt éventuel) seront quant à elles intégrées dans le cadre d'un budget supplémentaire.**

Les **dépenses d'investissement 2021 au stade du budget primitif sont en hausse par rapport à l'année 2020.** Ainsi, elles **s'élèvent en 2021 à environ 110 000 €** contre 70 000 € prévus en 2020 (hors opération patrimoniale et amortissements).

Endettement

Le SYMCRAU a réussi la montée en puissance progressive liée à sa création **sans contracter d'emprunt** tout en s'équipant et en réalisant des travaux.

Le projet **d'installation pérenne dans des nouveaux locaux** ci-dessus évoqué, **pourrait nécessiter à moyen terme de contracter un emprunt** pour des travaux d'aménagement. Toutefois, s'il s'avère nécessaire de recourir à l'emprunt après déduction des subventions, l'objectif sera de rechercher un niveau de mensualité proche des dépenses actuelles de locations immobilières (près de 11 000€/an).

Encadrement du chiffrage des ressources

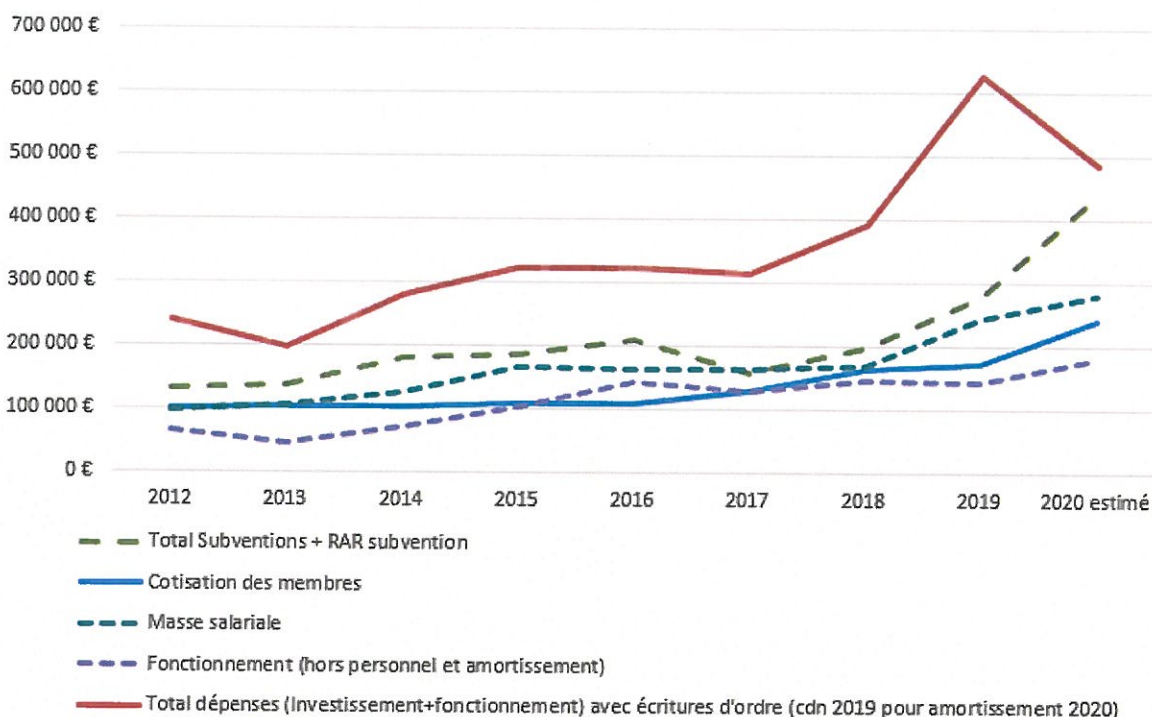


Figure 2 : Evolution des dépenses et de recettes

5-1 Les subventions :

Un effet levier est systématiquement recherché par la mobilisation de co-financements de l'Agence de l'Eau, de la Région et du département, voire de l'ADEME et de l'Europe sur les postes techniques et les actions que met en œuvre le SYMCRAU. Si bien que **pour 1€ de cotisation statutaire, le SYMCRAU réalise 3 € d'intervention (Cf figure 2)**

1€ de contribution statutaire = 3€ d'interventions

Ainsi, malgré le désengagement des crédits européens FEDER en 2013 et le désengagement de la Région sur toutes les opérations conduites en régie depuis 2 ou 3 ans, **la part des subventions de fonctionnement dans les recettes est toujours prépondérante**. Elles sont toutefois en baisse par rapport à 2020. Ceci s'explique par un taux d'engagement de nouveaux projets important en 2020 générant des acomptes perçus par anticipation et des soldes attendus pour 2022. En 2021, les subventions s'établissent autour de 230 000 € et représente 50% des recettes réelles (en majorité en section de fonctionnement). Elles correspondent essentiellement à des soldes de subventions pour les études et les postes (soldes et acomptes), le suivi de la qualité et la quantité, SINERGI (solde et acompte), et des acomptes sur diverses actions qui seront lancées en 2021.

Ce modèle économique nécessite une trésorerie suffisante permettant de financer les avances inhérentes aux modalités de versement des subventions après paiement.

Le **Contrat de nappe permet d'avoir une visibilité pluriannuelle** des subventions qui continueront de conforter les recettes du Syndicat sur les actions généralement à hauteur de 80% des projets.

5-2 Les cotisations statutaires des membres :

La répartition des cotisations des membres est définie par application d'une clé fixée dans les statuts. La montée en puissance du Syndicat est liée à son déploiement progressif depuis sa création. Actuellement toujours en dynamique de progression au bout de 10 ans d'existence, **les attentes des membres et des partenaires institutionnels demeurent croissantes.**

Créé avec 45 000 € de participations statutaires totales en 2006, le SYMCRAU pâtit toujours du manque de moyen engagé au départ de sa création. Portées à 100 000 € en 2011, celles-ci sont restées globalement stables jusqu'en 2017. En 2017 a été arrêtée une décision d'évolution des cotisations visant à mettre en adéquation les missions confiées par les membres avec le budget alloué et ainsi mettre à niveau les participations statutaires. Les figures 1 et 2 montrent bien la stabilité des cotisations jusqu'en 2017 puis la phase de croissance. Il est à noter que les participations évoluent toutefois à un rythme moins important que les dépenses ce qui met encore une fois en évidence la capacité du SYMCRAU à drainé des subventions des partenaires institutionnels vers le territoire de la Crau. Le rattrapage appliqué sur les années 2017-2020 a permis de consolider les missions existantes conformément à la concertation conduite à l'époque.

Cette situation permet aujourd'hui de contenir les participations statutaires des membres à un niveau identique à 2020 à savoir 240 000€.

En conclusion, le budget global du syndicat est stable. Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses et la recherche systématique d'un effet levier à travers des subventions, les nouvelles actions engagées n'occasionnent aucune augmentation de la participation des membres au budget 2021.

ANNEXE1 RAPPORT N° 4 :

Participations financières des membres envisagées pour l'exercice 2021

(Sous réserve du vote du budget)

	Taux statutaire	Participation 2021
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60.90%	144 463.39 €
ACCM	19.20%	45 545.11 €
AUREILLE	0.80%	1 897.71 €
MOURIES	0.80%	1 897.71 €
GPMM	18.30%	43 410.18 €
TOTAL membres TAUX STATUTAIRE		237 214.11 €
CA13	Forfait	3 000.00 €
UBC	Forfait	100.00 €
TOTAL membres FORFAIT		3 100.00 €
TOTAL MEMBRES		240 314.11 €